

**ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT COMMUN
EN BIENS SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA
PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS**

Je soussigné (nom et prénom de la personne immatriculée)

.....

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123 – 121 – 1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint

M. / Mme (rayer la mention inutile)

Préciser le nom de jeune fille

avec lequel / laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à

le

(Signature de la personne immatriculée)

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Source : Arrêté du 4 juillet 2007 publié dans le JO n°167 du 21 juillet 2007 page 12352

Coût du dépôt en annexe de l'immatriculation : 8,45 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon